

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2022 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine.

Absente excusée : VAN MIL Marieke a donné son pouvoir à FAUQUEMBERGUE Grégoire.

Monsieur Daniel PICHON est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1/ Reconduction de la convention de mise à disposition de services

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en œuvre de certaines compétences communautaires nécessite le concours des services communaux.

Ladite convention fixe les compétences suivantes concernées par cette mise à disposition :

- **Assainissement** : entretien hebdomadaire de la station d'épuration et de ses abords ;
- **Eaux pluviales** : entretien des réseaux d'eaux pluviales urbaines ;
- **Voirie communautaire intra-bourg (y compris ZAE) et aménagement de bourg** : interventions courantes, balayage... ;
- **Chemins de randonnée** : entretien, débroussaillage, recensement du mobilier....

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ Adhésion au périmètre d'étude dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional

Notre commune est très attachée à la protection et à la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel ainsi qu'à ses paysages similaires à ceux du Parc Naturel Régional.

Démarche reconnue par le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris qui nous a attribué le label 2 fleurs. Notre intégration au Parc Naturel Régional grâce à ses statuts, ses moyens humains et une éventuelle aide financière nous aiderait à aller plus loin dans nos projets.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional est entré cette année en période de révision de sa charte. La charte actuelle porte sur la période 2011-2026.

La nouvelle Charte entrera en vigueur en 2026 et s'achèvera en 2041. Ce processus de réalisation de la nouvelle charte durera environ 4 ans car la procédure nécessite plusieurs étapes de concertation entre les différentes parties prenantes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la commune de Saint-Cyr-les-Champagnes décide de se positionner pour une intégration dans le futur périmètre et de participer aux travaux de révision de la charte.

3/ Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive.

Pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/ Mise en place de la Convention Territoriale Globale

Afin d'accompagner le développement des familles, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes et leurs groupements sont en effet particulièrement investis dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Monsieur le Président de la CCILAP explique que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. A ce titre elle est aussi un outil au service des communes dans le champ de leurs compétences.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Dordogne, la Communauté de communes Isle-Loue-Auvezère en Périgord et la commune de

Saint-Cyr-les-Champagnes souhaite co-signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Suite aux différents diagnostics sur la petite enfance, la jeunesse et les majeurs, la CCILAP avec la commission Enfance Jeunesse a valorisé un développement des actions sur son territoire répertoriées dans le document en annexe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5/ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<u>BP 2021</u>	<u>25,00 %</u>
196 500.00 €	49 125.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6/ Achat des panneaux de voies et des numéros pour l'adressage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de finaliser le processus de l'adressage, il a été nécessaire de consulter plusieurs entreprises concernant l'achat de panneaux de voies et de numéros.

Deux entreprises ont répondu :

- Signalisation 24 5 815.59 € HT soit 6 978.70 € TTC
- SIGNAUX GIROD 5 529.70 € HT soit 6 635.64 € TTC

Le Conseil Municipal, retient, à l'unanimité, l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 5 529.70 € HT soit 6 635.64 € TTC.

7/ Questions diverses

- **Repas des aînés** : le repas est annulé. La commune décide d'offrir un colis aux personnes de plus de 60 ans.

PLUi : réunion de secteur à Angoisse, le 11 janvier. La prochaine est prévue à Saint-Cyr, le 03 février avec la commune et le bureau d'étude.

- **Elections présidentielles et législatives** à organiser en 2022 :
 - 10 avril 2022 : 1^{er} tour des élections présidentielles
 - 24 avril 2022 : 2^{ème} tour des élections présidentielles
 - 12 juin 2022 : 1^{er} tour des élections législatives

- 19 juin 2022 : : 2^{ème} tour des élections législatives
- **Travaux** : les deux bâtiments, four et habitation, ont été raccordées séparément à l'assainissement collectif aux réseaux d'eau pluviales, d'eau potable et d'électricité.

La séance est levée à 22h50